



AD MAJOREM PROPRIAM GLORIAM

EMPIRE DE LA BASSE CHESNAIE

Décret Impérial N°2015-04 du 10 Juin 2015

Portant création, organisation, composition et fonctionnement de l'Ordre de l'Amazone

À

Vu la Constitution du 2 décembre 1996,

À

Attendu qu'il convient de soutenir le prestige attaché à la Maison de l'Impératrice Delphine,

À

Nous, Empereur de la Basse Chesnaie, Roi des Glan, par la grâce de Dieu, crée et crée :

À

ARTICLE 1

À

Il est institué un Ordre National de l'Amazone.

À

L'Ordre National de l'Étalon Amazone est une distinction attribuée aux personnes qui se sont particulièrement distinguées dans le domaine culturel, intellectuel et artistique ou qui ont rendu un service personnel à sa Majesté l'Impératrice Delphine.

À

L'Ordre National de l'Étalon Amazone est composé de trois grades : les Chevaliers, les Officiers et les Grands Commandants.

À

Sur proposition du Grand Chancelier de l'Ordre de l'Excellence Impériale, l'Impératrice distingue par décret les membres de l'Ordre de l'Étalon Amazone. Elle prononce les radiations de l'Ordre de l'Étalon Amazone, sur arrêt rendu par la Cour de Justice Impériale.

À

Les décrets de nomination et les brevets sont signés conjointement par l'Impératrice et le Grand Chancelier de l'EOEI.

À

ARTICLE 2

À

Les membres de l'Ordre de l'Étalon Amazone portent les insignes de leur distinction.

À

L'Ordre de l'Étalon Amazone est le troisième ordre de l'Empire et se porte immédiatement après les insignes de l'Ordre de l'Amphore.

À

La devise de l'Ordre est «Charme et Hâtes»

À

Les Chevaliers de l'Ordre de l'Étalon Amazone portent une croix ansée en argent suspendue à un ruban bleu azur.

À

Les Officiers de l'Ordre de l'Étalon Amazone portent une croix ansée en or suspendue à un ruban bleu azur.

À

Les Grands commandants de l'Ordre de l'Étalon Amazone portent à gauche de la poitrine une plaque rayonnée brodée en or comportant en son centre la croix ansée posée sur un soleil le

